

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE

RANTASQUE

Revue Critique et Littéraire.

DES HOMMES ET DES CHOSES.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je rais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et j's meurs quand il le faut.

VOL. 5. QUEBEC 13 JUILLET, 1844, No. 27.

Mélanges Littéraires

LE MONT DE PIÉTÉ

C'est ici le banquier, du pauvre, le seul capitaliste qui fasse mentir le proverbe : *In ne prête qu'aux riches* ; le philanthrope, universel, le bienfaiteur de l'indigence, raison de dix, douze, et même quinze pour cent par an.

— Que dites-vous là, grand Dieu ?! Mais c'est donc un usurier que votre banquier philanthrope ?

— Nullement. Un usurier est un prêteur, qui perçoit au de là de l'intérêt légal. Le Mont-de-Piété se garde bien d'imiter cet avide capitaliste. Il ne vous demandera jamais un centime en sus de l'intérêt légal de ses avances. Seulement son intérêt légal, à lui, est de neuf pour cent à Paris, plus un demi pour cent de droit d'estimation et de quatorze ou quinze en province. Voilà tout. Vous voyez que le Mont-de-Piété n'a rien de commun avec l'oïseau de proie dont vous parlez.

— A la bonne heure. Mais ce taux est exorbitant ! Comment se fait-il que le Mont-de-Piété, lui tout seul, tire *légalement* de son argent neuf, douze et même quinze pour cent, tandis qu'un simple particulier serait répréhensible s'il prêtait esien à plus de cinq ?

— Là-dessus, je n'ai rien à vous dire. Seulement ne vous en prenez pas au Mont-de-Piété s'il fait valoir ainsi fonds. Ce n'est pas lui qui a fixé le taux de l'intérêt qu'il s'attribue. La faute, si faute il y a, doit remonter plus haut ; mais il faut croire que cet intérêt élevé est une des conditions mêmes de l'existence de cette banque ouverte chaque jour, à toute heure et à tout venant, pourvu qu'il n'ait pas les mains vides.

— Mais s'il en est ainsi, une telle institution est vicieuse, antisociale, et son ondateur...

— Arrêtez ! car je vois que dans votre courroux vous allez proférer un blasphème. Savez-vous bien que cette fondation dont vous sapez ainsi la base a pris naissance dans la pieuse, dans la charitable Italie ; qu'elle a été solennellement autorisée par un concile ; qu'elle a pour appuis plusieurs papes, et pour régulateur un saint justement révééré, celui dont la statue colossale s'élève aux bords du lac Majeur, non loin des îles Fortunées qui portent aujourd'hui son nom ?

— Saint Charles Boromée ?..

— C'est vous qui l'avez dit. Pensez-vous maintenant qu'une telle œuvre puisse mériter la haine ou le mépris des hommes ?

— A Dieu ne plaise ! Mais d'après une telle origine, il m'est permis de croire du moins que cette institution a singulièrement dévié de ce qu'elle a dû être dans le principe.

— Cela est vrai, et je vais, si vous le voulez, vous tracer une rapide esquisse de ses changements successifs,

— Bien volontiers.

— Je commence donc. L'Italie a été de tout temps une terre fertile en usuriers et en prêteurs de toute espèce. Les annales de l'ancienne Rome nous apprennent que les placements à gros intérêts, et notamment le prêt sur gages, y florissaient dans les temps austères de la république, et qu'un homme, après avoir engagé sa maison, son champ, sa paire de bœufs et ses instruments aratoires, finissait quelque fois par affecter sa propre personne, c'est-à-dire sa liberté, à la garantie d'un emprunt.

L'Italie moderne ressemble sous ce rapport à l'ancienne, et les prêteurs sur gages y pressuraient littéralement le pauvre peuple, lorsqu'un frère mineur de Padoue nommé Bernardino Feltri, eut l'idée de former une association charitable, à l'effet de réunir par collecte un fonds sur lequel on prêterait aux malheureux en ne leur demandant que le faible intérêt nécessaire pour couvrir les frais de l'entreprise.

En ce temps-là, les dons et aumônes offerts par les fidèles pour le soulagement des infortunes de toute nature étaient généralement déposés dans les églises, et désignés sous le nom de *montif* : en raison peut-être de l'élévation du lieu sur lequel étaient bâtis des temples catholiques.

Le fonds provenant des souscriptions provoquées à Padoue par Bernadino Feltri, reçut par analogie le même nom, et le premier Mont-de-Piété s'ouvrit dans cette ville en l'an 1491.

Cette charitable institution produisit de si bons effets, qu'une foule de villes italiennes ne tardèrent point à se l'approprier, et entre autres Pérouse, Césème, Mantoue, Florence, Bologne, Savone, Rome, Naples et Milan.

En 1529, un autre frère mineur Giovanni Calva, Corse de naissance, obtint du pape Paul III l'autorisation de fonder une confrérie dont le but était de prêter aux pauvres, sans intérêts, l'argent dont ils avaient besoin. Ce Giovanni Calva figura avec éclat au concile de Trente, où il siégeait en qualité d'*avocat théologique* et y plaida éloquemment la cause des Monts-de-Piété, qui obtinrent, comme je vous l'ai dit, la haute approbation de l'illustre et docte assemblée. Elle décida que les étrangers et les riches seraient exclus du bénéfice d'emprunt ; que les prêts faits aux pauvres auraient lieu pour un an, terme à l'expiration duquel les gages déposés pourraient être vendus ; et qu'un intérêt fort minime serait le prix du service rendu aux emprunteurs, "bien qu'il valût mieux, dit Léon X, n'exiger d'eux aucune rédevance."

Ce fut vers le même temps que saint Charles Boromée rédigea les statuts du Mont-de-Piété de Rome, dont l'importance, déjà fort grande, a sans cesse augmenté depuis. Sixte-Quint donna sept mille écus sur sa cassette pour l'achat d'une maison propre à recevoir l'établissement ; mais bientôt ce local se trouva trop étroit, et le Mont-de-Piété fut transféré, sous le pontificat de Clément VIII, dans le vaste palais qu'il occupe encore aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement en Italie que s'était propagée l'œuvre philanthropique de Bernardino de Feltri. Dès l'année 1498, un Mont-de-Piété avait été fondé à Nuremberg par l'empereur Maximilien, et plusieurs autres n'avaient pas tardé à s'établir dans les villes circonvoisines. Les Pays-Bas suivirent ensuite cet exemple ; et comme un grand nombre d'Italiens-Lombards y exerçaient la profession de prêteurs sur gages, le premier Mont-de-Piété ouvert à Amsterdam en 1578 y

regut le nom de *Lombard*.

En 1619, 1620, et 1622, des Monts-de-Piété furent établis à Bruxelles, à Anvers et à Gand. D'autres s'élevèrent bientôt en Flandre, dans le Hainaut et dans l'Artois.

Notre pays est un de ceux où cette charitable institution a eu le plus de peine à s'introduire. Louis XIII et Louis XIV firent des tentatives pour l'y importer ; mais tout se borna de leur part à des réglemens par lesquels le premier fixait à cinq pour cent l'intérêt de l'argent prêté, tandis que le second interdisait tout prélèvement d'intérêt pour les sommes d'un écu et au-dessous, en élevant à quinze pour cent l'intérêt des emprunts excédant cette somme. Ces projets n'ayant pas eu de suite, ce ne fut que sous le règne de Louis XVI, et en vertu d'une ordonnance du 9 décembre 1787, que le premier Mont-de-Piété fut fondé à Paris par une société d'actionnaires qui fit les frais de l'entreprise, se réserva naturellement d'en recueillir les bénéfices.

Ce n'était nullement là l'esprit de cette institution, qui, avant tout, doit être une œuvre de charité, et non point une spéculation. Aussi un décret impérial du 24 messidor an XII ordonna-t-il le remboursement intégral des actionnaires et la gestion de l'établissement au profit des pauvres. L'année suivante, un nouveau décret promulgua un règlement du Mont-de-Piété en cent huit articles, dont les principaux fixent à douze pour cent l'intérêt de l'argent prêté, et attribuaient aux hôpitaux les bénéfices de l'exploitation.

Aujourd'hui le Mont-de-Piété de Paris, dont le principal établissement est situé rue du Paradis, au Marais, est une administration immense qui compte quatre succursales, plus un grand nombre de comptoirs gérés par des commissaires dans les divers quartiers de Paris. Pour donner une idée du nombre, de l'importance de ses opérations, il suffira d'énoncer le chiffre des objets qu'il a engagés en 1840, et qui ne s'élèvent pas à moins de 1,461,822, représentant une valeur de 24,339,847 francs.

On y prête depuis 2 francs jusqu'à 2,000 et au-delà, suivant la valeur du gage fourni. La durée du prêt est d'un an, et si au bout de ce terme vous ne vous êtes pas présenté pour dégager ou renouveler votre reconnaissance en payant l'intérêt de l'année écoulée, votre gage est porté à la salle des ventes pour être adjugé à la criée au dernier enchérisseur. La faculté de renouveler n'est accordée que pour deux années ; à l'expiration de la troisième, il faut de toute nécessité retirer ou perdre son gage.

Quel que soit le montant du prêt, l'intérêt perçu est invariable. Riches ou pauvres sont donc soumis à la même loi, contrairement à ce qui a lieu en Italie, et particulièrement à Rome, où les prêts qui ne dépassent pas un *scudo* sont entièrement gratuits.

Cet intérêt a été réduit depuis quelques années de douze à neuf pour cent par an, plus un demi pour cent. Mais chez les commissionnaires, il s'augmente de divers autres droits qui le rétablissent à peu près à l'ancien taux de douze pour cent. Malgré cette différence notable, la plupart des engagements se font chez les commissionnaires, qui reçoivent, terme moyen, 91 objets sur 100. La préférence généralement accordée à ceux-ci n'étonnera point, si l'on tient compte de la difficulté de transporter au loin dans les grands Monts-de-Piété des objets souvent lourds et volumineux, tandis que les bureaux des commissionnaires répandus dans tous les quartiers offrent un avantage réel, celui de la proximité, qu'on achète seulement un peu cher. D'ailleurs les grands Monts-de-Piété ne reçoivent les engagements que de dix heures du matin à quatre de l'après-midi, et restent fermés les dimanches, tandis que les bureaux particuliers sont ouverts la semaine depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et le dimanche jusqu'à midi. La faculté de s'y transporter de nuit ne contribue pas peu sans doute à la

préférence qu'ils obtiennent ; car si pauvreté n'est pas vice, toujours est-il qu'elle a honte et qu'elle cherche volontiers à se dérober à tous les yeux.

— Voyez-vous là-bas, à gauche, cette grosse lanterne oblongue agitée par le vent, au-dessus d'une porte bâtarde ouvrant sur l'allée noire de cette vieille maison, vénérable débris d'un autre âge ? C'est là, dans cette gothique mesure, qu'est logé le commissionnaire de ce quartier si populeux. Tous ses confrères sans exception habitent de semblables logis ; je n'en connais pas un dont l'allée ne soit humide et obscure, et dont l'escalier tortueux, éclairé par des jours de souffrance, ne soit en plein midi plongé dans ces ténèbres diaboliques que Milton appelle *visibles*. Sans doute une belle maison jurerait trop avec les misères qui se pressent ici chaque jour ; et puis dans celle-ci les loyers sont moins chers : ceci est, je crois, tout bien pesé, la considération la plus déterminante.

Nous voici parvenus au haut de l'escalier. — Bien. — Maintenant, poussez cette fausse porte, et le sanctuaire du prêt sur gages va s'offrir à vos yeux. — Mais quoi ! vous reculez, vous faites mine de rebrousser chemin ! — Il y a trop de monde, dites-vous. — Hélas ! mon pauvre ami, vous voilà comme ce villageois qui, de peur de se mouiller les jambes, attend pour passer la rivière que toute l'eau se soit écoulée. Sachez donc que jamais le Mont-de-Piété ne chôme : c'est à peine si, dans les quatorze heures que dure sa laborieuse journée, il trouve le temps de satisfaire à toutes les demandes dont on l'accable. Entrez donc hardiment et sans plus hésiter : la honte est l'attribut des sots ou des méchants.

En effet, l'assemblée est nombreuse. — Tant mieux ? nous n'en aurons qu'une plus ample moisson d'impressions et de remarques. — Et d'abord, remarquez ces deux compartiments entre lesquels se partage l'espace attribué au public. Une simple cloison les sépare, et cependant il y a tout un abîme entre eux. Sur l'un on lit : *Engagements*, et sur l'autre *Dégagements*. Cette indication si précise me dispense de tout commentaire. Ici la joie et l'espérance renaissent, et l'on voit, à la figure épanouie, à l'air d'assurance des arrivants, que la fortune daigne enfin se relâcher pour eux de ses rigueurs. C'est la porte d'ivoire du sombre empire des rêves. Tout auprès est la porte de corne. La scène y est bien différente : on y entre la tête basse, et ce ne sont que visages moroses, composés par le souci ou amaigris par le besoin. On voit que la misère est là, aliénant sa dernière ressource. — Voici le pauvre artisan, apportant ses outils dont il n'a plus que faire, hélas ! car l'ouvrage manque depuis huit jours. Il faut vivre pourtant ; ses enfants crient la faim, et le boulanger refuse de lui faire crédit plus long-temps. Il engage son gagne-pain, et si demain l'ouvrage tant désiré arrive, il faudra qu'il se croise les bras, faute d'outils.

Prenez garde de fouler aux pieds ce matelas, qu'une pauvre femme vient de déposer piteusement sur le plancher en attendant son tour d'emprunt. Voyez la grimace que fait le commissaire à l'aspect de ce gage incommode, qu'il n'a pourtant pas le droit de refuser. Dans quelques jours, si la Providence ne vient en aide à la pauvre famille, la couverture de laine viendra rejoindre le matelas, et le ménage n'aura pas de lit. Le Mont-de-Piété reçoit chaque année environ six mille matelas ? En 1831, pendant la préfecture de M. Odilon Barrot, l'administration du Mont-de-Piété de Paris fit restituer gratuitement à leurs propriétaires toutes les couvertures de laine qui se trouvaient entassées dans les immenses docks de l'établissement. Il serait bien à désirer que de pareils actes de bienfaisance se reproduisissent, sinon chaque année, au moins dans les hivers les plus rigoureux. N'est-il pas douloureux de penser, au surplus, que tous les jours le Mont-de-Piété, institution philanthropique s'il en fût, nse, en vendant le lit des malheureux, d'un doir que la loi refuse au propriétaire inflexible envers le débiteur insolvable ou récalcitrant ?

La fin au prochain numéro.

LE FANTASQUE.

SAMEDI, 13 JUILLET, 1844.

Nous tirons ce qui suit d'une lettre privée que nous écrit un de nos amis de Montréal : —

Vous autres Québécois vous devez crever de dépit sur votre vieille roche décrépite et lézardée de voir que Montréal gobe aujourd'hui tout ce que vous aviez de beau jadis. Eh bien consolez vous ; l'avantage de posséder le siège du gouvernement n'est enviable que pour quelques gros poissons qui doivent les petits, les autres en souffrent plutôt qu'ils n'y gagnent. Moi par exemple qui n'ai pas grand chose à faire avec les autorités je me trouve relégué par la cherté des loyers à un pauvre coin d'un faubourg que j'aurais regardé du haut de ma grandeur il n'y a que quelques années. Ainsi vont les choses et ceux de mes compatriotes qui aujourd'hui par un effort désespéré de patriotisme ou par amour propre portent le luxe jusqu'à vouloir tenir bon dans les beaux quartiers, seront bientôt repoussés par les nouveaux venus plus riches ou plus favorisés.

Le Montréal canadien s'en va au grand galop pour faire place à un Montréal bâtarde qui ne sera ni une bonne ville française d'autrefois, ni une ville française d'aujourd'hui, ni une ville anglaise ou américaine ou haut-canadienne ; mais un peu de tout cela. La civilisation britannique y marche à pas de géants ; déjà nous avons eu les élections à coups de bâton. L'émeute et les dragonnades, ensuite sont venus les éblouissants étalages des habits, des chevaux, des équipages ; je connais de mes voisins et voisines qui s'enlèvent chez le boulanger et le boucher pour aller jeter le billet de banque (la piastre d'argent dur est passée de mode ; on n'en voit plus ; c'est rococo ça sonne l'arrière comme dirait un parisien ; on peut parler plus juste ça ne sonne plus du tout, comme vous diriez vous même) sur le comptoir du marchand de nouveautés ; j'en connais d'autres qui vont à cheval et qui déceument auraient je crois de la peine à aller à pied. N'importe, on fait du bruit, on tourbillonne, on s'étourdit et on se dit civilisé, avancé, fashionable, dandy, *sportsman*, et cela dure tant que ça peut.

Ensuite on a vu le luxe des magasins ! tout dehors et rien dedans ! il en est ici, me dit-on dont l'arrangement coûte plus que les marchandises qu'ils contiennent. Cela me rappelle une étrenne que mon père me donna un beau jour de l'an quand j'étais petit, c'est-à-dire qu'il y a déjà assez d'années pour que je puisse appeler ça le bon vieux temps : on vit si vite à présent ! ah mais je ne vous disais pas en quoi consistait l'étrenne de mon père. Eh bien c'était une superbe bourse de soie brochée d'or, à glands et fermoir d'argent, une chose enfin des plus riches et des plus mignonnes à la fois ; mais je n'avais rien à mettre dedans que, de temps à autre, quelques gros sous de cuivre ; je ne la tirais que pour marchander mais je n'achetais jamais rien ; un beau jour que j'étais en promenade j'eus faim de pain d'épices, je vendis ma bourse pour avoir un peu d'argent. Les marchands de Montréal sont un peu comme moi, aussi commencent-ils à m'imiter. La civilisation a fait un pas de plus que de nous amener le luxe : elle nous apporte la banqueroute. Il y a, m'assure-t-on, des marchands qui font grand étalage (à même un momentané crédit) pour faire parler d'eux et pouvoir obtenir une bonne place de commis. C'est l'ambition prise par son gros bout.

Avec les émeutes, le gouvernement, le luxe, la banqueroute, les pavés de bois et le gaz, le progrès vient encore de nous amener les escrocs de Londres, les

Pickpockets américains et même des voleurs de grand chemin ; bientôt si ce nouvel ordre de choses continue nous pourrions écrire nos *mystères de Montréal*, où je vous assure que pour moi bien des choses sont des *mystères*. Si j'avais le talent de Mr. Sue j'entreprendrais une imitation de son ouvrage ; j'ai sous la main le modèle d'un excellent Jacques Ferrand. Il est vrai qu'il y en a partout quoique fort heureusement, de tels caractères partout sont rares.

Mais laissons ce vilain tableau d'une belle ville ; je vous ai présenté la médaille sous son plus mauvais côté ; quelque jour que je serai de meilleure humeur je vous présenterai l'autre. En attendant je vous dirai que la rue dans laquelle je suis établi est justement celle par où il faut passer pour se rendre chez le gouverneur général. Vous devez vous figurer ce que cela peut procurer d'agrément à celui qui veut observer les hommes ; quelquefois j'aimerais à vous avoir chez moi ; une matinée passée à ma fenêtre vous en enseignerait plus sur les affaires du pays que la lecture des on-dit de tous les journaux ; vous pourriez par la simple inspection des physionomies juger des ambitieux, de leurs espérances ou de leurs déboires, vous verriez combien de grands se font petits pour arriver auprès du gouverneur et comment à leur retour ils font le gros dos ; puis vous entendriez toutes les conjectures qui courent la ville selon que tel ou tel personnage se rend à la résidence gubernatoriale :

“ Il n'y aura pas d'autre ministère de formé, on a vu passer Mr. Viger le visage rayonnant ; il paraît qu'un autre ministère est sur le point de se former, Mr. Viger n'est pas allé chez le gouverneur aujourd'hui, il y a refroidissement ; il est certain que le gouverneur a réussi à former un ministère, on n'en peut douter, Mr. Lafontaine a passé sur le chemin de Monkland et l'on suppose qu'il a été demandé chez son Excellence...” voilà les conversations qu'on entend ici du matin au soir et chaque jour ; et malgré cela pas plus de ministère qu'il y a huit mois.

Je commence à croire que c'est la tactique de son Excellence de faire courir chaque jour un bruit nouveau qui tient en haleine l'opinion publique, fait prendre patience aux intrigants et ferme les yeux au peuple débonnaire ; les curieux et les colporteurs de nouvelles à la langue font fête ; une rumeur n'attend pas l'autre ; on bâtit et démolit les administrations ; on spéculé sur leur durée ; on conseille ceci, cela, enfin c'est presque comme si l'on était soi-même dans les affaires, tandis que lorsqu'un ministère légal est constitué, que tout marche sans bruit, on ne sait rien, ou ne dit rien, les lois pleuvent sur vous comme la grêle ; vous n'avez pas le tems de vous reconnaître ; vous êtes comme le bambin, qui, dans la boutique du confiseur, ne sait à quelle friandise toucher et voudrait goûter à toutes ; enfin c'est insupportable.

A propos, une autre distraction à fort bon marché qu'on peut se procurer ici, c'est d'aller chaque matin sur le quai voir arriver les bateaux-à-vapeur de Québec. Quoique votre ville n'ait plus la prétention aux honneurs du gouvernement ses habitans n'en recherchent pas moins les faveurs, si l'on en peut ou si l'on en doit juger par ceux qui viennent *tâter le pouls* de son Excellence ou de ses conseillers. Au débarquer on ne se dit pas : Comment vous portez-vous ? Que j'ai de plaisir à vous voir ! enchanté de faire votre connaissance ? Mais. — Y a-t-il un ministère de formé ? La chambre va-t-elle être convoquée ? Parle-t-on de dissolution ? Et, selon la réponse que nous autres montréalistes faisons aux questionneurs, on les voit se diriger chez Mr. Viger ou chez Mr. Lafontaine. Dès que vous commencerez à vous occuper d'élections, car je crois qu'il est grandement tems d'y penser, méfiez vous des chercheurs de places, ce sont gens qui ne regardent le peuple que comme une excellente vache à lait, le gouvernement responsable comme un moyen de prendre tout pour soi et de ne laisser que le reste aux autres, le patriotisme comme une magnifique poudre pour les yeux ; les tems sont durs et plus ils le sont plus les hommes sont mous.

Je vois avec plaisir que les bons canadiens de Québec (quand je dis *bons* je veux dire *vrais* et non point qu'ils sont *bons* comme le pain, bons à manger) ont célébré la fête nationale avec une splendeur digne de la cause qu'elle doit au fond promouvoir ; je regrette de vous dire qu'ici nous n'avons rien encore pu faire de semblable ; il y a les *éléments* (pêle mèle) d'une bonne société ; mais il faudrait un Dieu pour les tirer du chaos ; jusqu'ici l'*association* n'a pour bien dire ni réglemens, ni officiers, ni insignes, ni membres, ni fonds, mais du bois pour en faire ; cela n'empêche pas que les journaux en font grand bruit comme de bien d'autres choses qui n'en valent pas la peine. Je crois que nos journalistes ont tellement peur d'être accusés de courtes vues qu'il voient tout en gros et qu'ils exagèrent tout.

Je suis allé visiter le marché Ste Anne, je veux dire le palais du parlement. Les travaux qu'on y a faits ont tellement changé la face de cet édifice qu'on ne reconnaît vraiment plus sa destination première. Dieu veuille qu'il en soit longtemps ainsi, et qu'on n'y trafique jamais sur les hommes comme on faisait jadis des denrées ; les sceptiques hochent la tête et prétendent que le nom de la bâtisse est de mauvais augure. J'ai entendu ce matin l'un de ces esprits mal faits assurer que d'ici à un an le marché St. Anne aura vu vendre mieux et payer plus cher les renards que les dindons, que les carottes seront recherchées, les oies plumés en abondance et que bien des gens trouveront du foin à mettre dans leurs bottes.

Mais je m'arrête, ma lettre est déjà si longue que les affaires privées dont j'ai à vous parler trouveront à peine place sur ma feuille de papier ; vous allez vous moquer de mon bavardage, mais je me moque de cela pourvu toujours que vous ne me mettiez pas sur *le Fantasque*...

A. Y.

[En effet nous avons mis notre ami sur *le Fantasque* mais non point pour nous moquer de lui ; nous espérons qu'il voudra bien continuer son bavardage et nous tenir au courant de la chronique de la nouvelle capitale.]

Dans un article de la dernière *Aurore* l'éditeur prêche l'urbanité, la longanimité, la douceur etc. et il dit qu'il faudrait *passer l'éponge sur le passé*. . . Voilà une idée qui lui vient sur le tard ! . . . Que Sainte Moutarde-après-dîner lui soit en aide.

Tudieu ! quelle monstrueuse éponge il faudrait pour débarbouiller les huit derniers mois de la vie politique de certains gens !

S'ils attendent ce coup d'éponge-là ils ne sont pas blancs.

Le même article dit que les esprits embarrassent la marche de l'administration de Sir Charles Metcalfe ! nous croyons plutôt nous, que c'est la marche de cette administration qui embarrasse les esprits.

Nous admirons l'assurance avec laquelle ce journal appelle *une marche* ce que fait à l'heure qu'il est l'administration ; foi d'écrevisse, un cul-de-jatte aurait l'air d'un vélocipède à côté de cette administration.

Le même article assure qu'un rapprochement (entre les partisans et les ennemis de l'ordre de choses actuel) est irréalisable. Mais il ne dit pas de quel côté est la répugnance. Après ce qui s'est passé dernièrement on peut y regarder à deux fois.

L'Aurore dit que la ville des Trois-Rivières qui a charivarisé son éditeur mérite le plus profond mépris. Serait-ce par hasard pour venger les injures faites à Mr. Barthe que l'administration vient d'infliger à la rebelle localité le perpétuel, Mr. Barnard qui voulait de toutes les places mais dont nulle place ne voulait? Si c'est le cas l'administration *magnanime* est vraiment trop cruelle et ne ressemble pas assez au bon Henri IV qui disait: Ventre-saint-gris! je viens d'avoir fière revanche, je me suis vengé par un bienfait.

Les ministres actuels bouleversant le beau mot de Titus s'écrient chaque soir: Nous n'avons rien fait aujourd'hui, mais nous n'avons pas perdu notre journée.

LES DEUX ORMEAUX.

Sous un ormeau grand et robuste

Était un jeune ormeau, frêle et chétif arbuste;

L'arbre géant, lui dit: "J'ai su te protéger

Contre l'assaut des vents et d'orages sans nombre;

Sous mes rameaux et sous mon ombre,

Tu te crois à l'abri du danger:

Je dois, par tant de soins, et tant de bienfaisance,

Avoir acquis des droits à ta reconnaissance.

— Ah! de votre feinte bonté

Osez-vous tirer vanité?

Dit en pleurant l'ormeau débile.

Vous fûtes un tuteur dévorant son pupille,

Car vous avez, de mes rameaux naissans,

Ecarté du soleil les rayons caressans.

Vous avez absorbé ma sève;

Vous m'avez étouffé sous vos traîtres abris,

Et chaque jour je dépéris,

Tandis que, vers les cieux, votre tige s'élève:

Je crains plus vos bienfaits que les vents destructeurs.

Méfions-nous, amis, de certains protecteurs.

CONDITIONS.

Ce Journal s'imprime et se publie par

N. AUBIN, REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE.

14 RUE COUILLARD, — QUEBEC.

Paraît le SAMEDI, L'année où le vol. se compose de 48 numéros.—Le prix d'abonnement est de SEPT CHELINS et DEMI, payable par semestre de 24 numéros, d'avance.